

Rencontre IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) mardi 29/01/2019 17h-19h  
Interlocuteurs : Philippe CALMETTE et Philippe BURNEL inspecteurs IGAS ; Marie-Jo PASSETEMPS  
ARS. Pour l'ASAMLA : Annick, Yves, Cédric, Bernard puis Monique.

Objets de la rencontre :

1. la Haute autorité de Santé (HAS) a fait des recommandations pour l'interprétariat professionnel en matière de santé ; comment les mettre en œuvre ?
2. Quel modèle économique : coût total à évaluer et comment le financer à partir de la situation actuelle basée sur des subventions publiques.

Pour établir leur rapport, les inspecteurs de l'IGAS rencontrent pour les pays-de-la-Loire : l'URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé), l'ARS (Agence Régionale de Santé), la PASS (Permanence d'Accès aux Soins) et l'ASAMLA.

Ils nous ont interrogé sur notre estimation des besoins en interprétariat et nos modes de financements dans le domaine de la santé.

La discussion s'est poursuivie sur les différentes possibilités d'interprétariat : familial, compatriotes, professionnels du soin bilingues et interprétariat professionnel. Ce dernier paraît indispensable pour des raisons d'éthiques, de fiabilité et de confidentialité sans compter le rôle de médiation culturelle des interprètes professionnels. Pour valider ce professionnalisme et éviter une concurrence sauvage et déloyale, une certification des organismes d'interprétariat est indispensable avec modules de formations initiale et continue, analyse des pratiques tels qu'envisagés par le réseau national.

Financements : 4 options se dégagent selon les inspecteurs :

1. subventions : variations locales, problème de la pérennité et de l'évolutivité en fonction des besoins.
2. conventionnement des professionnels via l'URPS dont l'URML (Union Régionale des <médecins libéraux) : semble difficile à mettre en œuvre car serait financé par les professionnels du soin ce qui paraît inacceptable.
3. acte coté CPAM permettant une solvabilité (carte vitale) problème des sans-papiers
4. marché CPAM avec fond dédié (type dépistage du cancer colo-rectal)

Les deux dernières options semblent les plus adaptées, surtout la 3ème qui permet une adaptabilité en y associant une « PASS-ville » pour les personnes sans couverture sociale afin de ne pas les exclure du dispositif.